

COMpte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal de la Commune de  
Montbenoit le 02 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire.

La convocation a été faite le 21 août 2015

Etaient présents : tous les membres du Conseil en exercice sauf Madame BOUCARD Nathalie, Mrs Alain LEDOYEN et Pierre POMPON, absents excusés.

Secrétaire de séance : Madame Joséphine VILLET

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Intervention de M. TRAMPOL de la Direction régionale et de Mme MADUZ, déléguée aux relations territoriales du groupe la Poste, afin de présenter les possibilités de mutation du bureau de poste de Montbenoit ;
- 2) Présentation du projet de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique ;
- 3) Point sur le dossier de protection des captages d'eau ;
- 4) Motion de soutien de l'AMR concernant la loi NOTRe ;
- 5) Questions diverses.

1) **Intervention de M. TRAMPOL de la Direction régionale et de Mme MADUZ, déléguée aux relations territoriales du groupe la Poste, afin de présenter les possibilités de mutation du bureau de poste de Montbenoit :**

M. Claude QUERRY, commerçant, assiste au premier point abordé lors de la réunion.

M. TRAMPOL de la Direction régionale de la Poste excuse Mme MADUZ. M. Trampol explique au conseil municipal que la poste est en déficit dû à une baisse de l'activité postale ainsi que de la fréquentation en agence (actuellement, en moyenne, 12 personnes par jour viennent à la poste de Montbenoit – jours ouvrables : 4 après-midi par semaine qui représentent une présence postale à Montbenoit de 12h par semaine).

Il précise que la poste restera présente à Montbenoit jusqu'en 2016.

Deux propositions sont formulées par M. TRAMPOL pour remédier à cette fermeture inéluctable :

- Création d'une agence communale (APC)
- Relais-Poste Commerçant : chez un commerçant de la commune (RPC)

M. TRAMPOL apporte des précisions concernant ces 2 options qui sont proposées.

1) **Agence Postale Communale (APC) :**

- Contrat avec la Mairie (durée : 9 ans, renouvelable 1 fois),
- La Mairie est libre quand aux plages d'ouverture,
- La Poste subventionne cette option à hauteur de 1 127 €/mois (correspond à un peu moins d'un mi-temps) sans conditions (réévaluation du montant chaque année).
- Opérations possible dans une APC : bancaires (mandats, retraits) ; postales (timbres, recommandés, paquets),
- La poste fournit le matériel (coffre-fort, alarme, tablette, matériel bureautique), ainsi que des formations, un suivi, un SAV et un fonds de caisse.

- Possibilité d'avoir une aide de 15 000 € du groupe La Poste (sur devis) pour l'agencement et la mise en conformité du local choisi par la municipalité.

## 2) **Relais-Poste chez un Commerçant (RPC) :**

- C'est le commerçant qui assure l'activité postale dans son magasin. Les opérations qui lui incombent sont identiques à l'APC : le courrier, la vente de timbres, les colis, le retrait des courriers recommandés.
- Le fonds de caisse est avancé par La Poste ; concernant les retraits d'argent, c'est uniquement du dépannage d'argent aux clients locaux de la banque postale.
- Le commerçant reçoit 4 % de commissionnement sur les ventes.
- La poste verse environ 370 € par mois au commerçant.
- Il n'y a pas d'aides financières possible.
- Utilisation d'un smartphone pour enregistrer l'activité
- La poste fournit le matériel et s'occupe des formations.

M. TRAMPOL précise qu'un bureau de poste est rentable avec 50 visites par jour. Il est indiqué au conseil municipal qu'une agence postale communale peut fonctionner avec une communauté de communes.

Le conseil municipal devra se prononcer sur l'option choisie et devra prendre une délibération d'ici fin 2016. Il en sera discuté lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire fait part de sa déception suite à cet exposé. Ce dossier est suivi de très près par l'Association des Maires Ruraux ainsi que l'Association des Maires de France.

La situation de cet été (fermeture du bureau de Montbenoît durant tout le mois d'août) est inacceptable. Monsieur le Maire précise, qu'à l'avenir, une alternance d'ouverture entre les deux bureaux de Poste les plus proches doit être envisagée.

Le conseil municipal décide de se donner du temps avant de statuer sur une APC ou un RP : beaucoup de paramètres sont encore à étudier localement.

## 2) **Présentation du projet de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique :**

Dans le cadre de la réalisation du programme d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique d'électricité, motivé par une nécessité de déplacement d'ouvrages existants et conduit en coordination entre le SYDED et ERDF – travaux situés Chemin des Moines - , M. le Maire indique au conseil municipal qu'il doit prendre une délibération autorisant le Maire à signer avec ERDF une convention de mise à disposition (occupation du terrain, droit de passage, droit d'accès, etc...), ainsi qu'une convention de servitudes. Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité. Une délibération est prise en ce sens **(DCM N° 17/2015)**.

## 3) **Point sur le dossier de protection des captages d'eau :**

M. le Maire précise que la société OGELEC a effectué, courant de l'été, la pose de l'une des stations de traitement par UV des captages d'eau potable (sources Hauterive Sud et Nord- UV1).

Des devis ont été demandés aux géomètres BETTINELLI-GRAPPE et CRAMARD pour le bornage concernant les sources Boucard, Hauterive Nord et Sud, le réservoir, ainsi que le chemin des Moines. M. CRAMARD a été retenu (3 910,68 € TTC).

#### 4) Motion de soutien de l'AMR concernant la loi NOTRe :

Le conseil municipal se prononce favorablement pour adopter la motion de soutien proposé par l'AMR concernant la sauvegarde des libertés locales que le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) veut réduire progressivement. **(DCM N° 18/2015).**

#### 5) Questions diverses :

✓ Une motion de soutien à l'action de l'AMF est prise par le conseil municipal afin d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Une délibération est prise en ce sens **(DCM N° 19/2015).**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une grande action de sensibilisation est programmée le 19 septembre afin de sensibiliser la population aux baisses importantes des dotations de l'état : une réunion publique est programmée le 19 septembre à 10h dans la salle de convivialité.

✓ Le Conseil municipal est favorable pour prendre deux délibérations concernant le remboursement par la compagnie d'assurances Groupama :

- d'un sinistre sur la porte d'accès au bâtiment communal, pour un montant de 147,74 € TTC **(DCM N° 20/2015),**
- d'un montant de 844,90 € TTC suite à la renégociation du contrat d'assurances VILLASUR **(DCM N° 21/2015).**

✓ Suite à un courrier du Conseil général de juillet dernier concernant le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), le conseil municipal se prononce défavorablement, à l'unanimité, pour une participation communale.

✓ Suite à une demande écrite de M. Marino ANDREOTTI pour l'acquisition d'un terrain communal jouxtant sa propriété (pour des aisances), la commune va se renseigner quant au prix de vente du terrain destiné à des aisances uniquement.

✓ Suite à l'acquisition de la licence IV par la commune, une formation est obligatoire pour pouvoir ouvrir le débit de boissons correspondant. Cette formation est dispensée par l'organisme FAGIHT, sur 3 jours, à Besançon, pour un montant de 650 € net de taxes. Le conseil va y réfléchir.

✓ Suite au départ prévu le 05/09/2015 de M. Loïc CHATELAIN du logement communal qu'il occupe, Melle Vanessa NAGUIN-COUPIN a demandé à louer cet appartement en remplacement de celui qu'elle occupe actuellement, à la même adresse, et qui est trop petit. Le conseil municipal se prononce favorablement pour louer l'appartement T4 à Melle Vanessa NAGUIN-COUPIN. Une délibération est prise en ce sens **(DCM N°22/2015).** Aurélien Oudotte, en charge des appartements, prend contact avec les locataires pour organiser les états des lieux.

✓ Melle Margaux REBILLOT souhaite louer l'appartement que doit quitter Melle Vanessa NAGUIN-COUPIN. Le conseil municipal se prononce favorablement à sa demande. Une délibération sera prise en ce sens (**DCM N° 23/2015**).

✓ M. le Maire fait part au conseil municipal de la 7<sup>ième</sup> édition du Jour de la Nuit : cette dernière aura lieu le 10 octobre prochain. Evènement festif et pédagogique, le Jour de la Nuit entend réhabiliter, le temps d'une soirée, la nuit noire et ainsi sensibiliser le grand public sur les enjeux de la pollution lumineuse. La commune participera à cet évènement pour la première fois avec l'extinction de l'éclairage public des lotissements Bief de la charlotte, Champ de la Chapelle, Bon repos et Bellevue du Val, à partir de 21h, jusqu'au petit matin.

✓ L'opération brioches 2015 se déroulera du 5 au 11/10/2015. Les bénéfices seront reversés à l'ADAPEI.

✓ La commune s'est portée candidate à l'obtention du label « Ma commune a du Cœur » créé par l'association RMC/BFM et qui vise à valoriser les communes les plus mobilisées sur la prévention des arrêts cardiaques. M. le Maire doit se rendre au Sénat le 7/10/2015 pour la remise de ce label.

✓ Suite à l'envoi d'un document du réseau régional Grand'Est Franco-Allemand dans le cadre de jumelage avec une ville allemande, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite au jumelage avec la commune allemande de Wilzenberg.

✓ Dans le cadre du dossier Commune/Epoux Barrand Jean-Marie, un courrier a été adressé en juillet à ces derniers. La commune doit faire chiffrer le chemin d'accès situé entre les propriétés Barrand Jean-Marie et NICOD Henri selon les plans signés en 2012 par tous les riverains. En ce qui concerne un remboursement partiel de l'astreinte (8000€), le conseil se prononce ainsi :

- Pour : 6
- Abstention : 0
- Contre : 2

Une délibération sera prise en ce sens (**DCM N° 24/2015**).

✓ La commune fera l'acquisition d'un aspirateur pour la Mairie (129 € HT).

✓ Un panneau « Forêt certifiée » sera installé à l'entrée du chemin menant à la forêt communale.

✓ Concernant l'arbre de Noël de la commune, Mme Marie-Sophie DUBOIS propose d'établir un coupon-réponse pour les cadeaux destinés aux enfants.

Comice 2015 : M. Jean-Charles MARGUET donne des éléments d'informations concernant l'organisation de cette fête agricole qui se déroulera sur l'île le 26 septembre. Les autorisations officielles du Ministère de la défense concernant la mise en place d'un pont militaire, et la police de l'eau autorisant la modification du passage à gué existant, sont favorables.

La séance est levée à 22h30  
Le compte rendu a été affiché le 11/09/2015

Le Maire,  
Gilles MAGNIN-FEYSOT



**COMICE AGRICOLE DE NOTRE SECTEUR  
le samedi 26 septembre 2015**

La commune de Montbenoît prend en charge l'animation de cette manifestation : des chars mettant en scène la République du Saugeais et les métiers des commerçants du village ont été réalisés par l'ACAM (Association des Commerçants et Artisans de Montbenoît).

Le comité des fêtes organise la restauration sur le site.

Ce comice se déroulera sur l'île, l'accès piétons se fera par un pont militaire mis en place par le 19ième Régiment du Génie de Besançon, puis l'aménagement du passage à gué excisant facilitera l'accès aux exposants.

Nous vous attendons nombreux !

